Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 63 (1934)

Heft: 10

Rubrik: Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LXIIIme ANNÉE. N° 10. 1er JUILLET 1934.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —.
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique,* Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte dè chèque II a 153.*

*Le **Bulletin pédagogique** et le **Faisceau mutualiste** paraissent le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du **Bulletin** et 5 du **Faisceau.***

SOMMAIRE. — *Partie officielle. — Partie non officielle : Grammaire et analyse. — Syllabaire et livre de lecture du premier degré. — Formules de la règle d'intérêt à l'école primaire. — Gymnastique. — Bibliographie. — Société des institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

1. Cours pour le corps enseignant primaire.

Préoccupée d'aider le corps enseignant à remplir toujours mieux sa tâche, notre Direction a décidé d'organiser des cours spéciaux pour les instituteurs et institutrices en fonction.

Un premier cours pour institutrices des IIme, VIIme et VIIIme arrondissements, ainsi que des cercles de justice de paix de Farvagny et du Mouret, aura lieu à l'Institut du Sacré-Cœur, à Estavayer-le-Lac. Ce cours s'ouvrira le mardi soir 11 septembre pour se terminer le samedi matin 15 septembre. Il est obligatoire et les institutrices intéressées sont priées dès maintenant de réserver ces dates.

Un tel cours sera une sorte de retraite intellectuelle ayant pour but de rendre le corps enseignant toujours plus apte à remplir sa mission éducatrice au service de notre peuple. Le programme et des indications plus précises seront publiés en temps utile dans le *Bulletin pédagogique.* Les frais d'entretien seront supportés par la Direction de l'Instruction publique.

Nous ajoutons que des cours de ce genre sont prévus par la loi sur l'instruction primaire, art. 110.

2. L'école et la famille.

Nous avons eu la joie d'assister, à Bulle, à une audition préparée par la chorale des instituteurs du Vme arrondissement et au cours de laquelle furent chantées et mimées, par les classes des filles de Bulle, Broc et La Tour-de-Trême, diverses chansons, tirées notamment du *Kikeriki*. Ce fut une véritable fête de famille, pleine de charme, de grâce et de fraîcheur, à laquelle prirent part plusieurs représentants du vénérable clergé, des autorités régionales et locales et surtout de très nombreux parents et amis de l'école.

De telles manifestations qui peuvent, toutes proportions gardées, avec quelques efforts et de la bonne volonté, être facilement organisées dans les divers villages, contribuent singulièrement à rendre populaire la grande cause de l'instruction et de l'éducation.

Nous saluons de tout cœur cette initiative et nous tenons à réitérer ici nos remerciements à tous ceux qui en furent les artisans. Nous avons été heureux d'exprimer au corps enseignant notre vive satisfaction et de le féliciter de cette preuve nouvelle de dévouement et de zèle louable, de travail aussi, et nous ne doutons pas qu'une saine émulation s'établissant entre les maîtres des divers arrondissements, nous pourrons bientôt applaudir, ailleurs encore, à des succès semblables.

3. Semaine pédagogique.

Il nous est agréable d'annoncer qu'une semaine pédagogique, sous la direction de M. le Dr Spieler, à Lucerne, est organisée à l'Université de Fribourg, du 23 au 30 septembre. Le programme définitif, qui a trait spécialement à la pédagogie curative, éducation et développement physiques, sera porté en temps utile à la connaissance des participants. Tous les membres du corps enseignant, et plus particulièrement ceux qui dirigent des classes pour enfants anormaux et difficiles, sont invités à profiter de cette excellente occasion de s'instruire et de se perfectionner au point de vue professionnel. Les inscriptions doivent être envoyées au Bureau de la Direction de l'Instruction publique pour le 15 septembre au plus tard.

4. Colonie de vacances pour enfants durs d'oreilles.

Le Comité de la Société romande pour la lutte contre les effets de la surdité organise cet été, en collaboration avec *Pro Juventute*, une colonie de vacances pour enfants durs d'oreilles, à Fiez-Grandson. Toutes les mesures sont prises pour que ces enfants profitent à tout point de vue de leur séjour à la colonie. Une maîtresse de lecture labiale leur inculquera les notions essentielles de cette lecture. Le prix de pension est fixé à 2 fr. 50 par jour pour les enfants

dont les parents sont en situation de payer ce montant, et les cas dignes d'intérêt qui seront signalés seront examinés avec la plus grande bienveillance par le Comité. La période probable, mais non encore définitive, irait du 16 juillet au 11 août.

Les commissions scolaires et les membres du corps enseignant sont priés de nous indiquer les noms des enfants qui pourraient bénéficier de l'avantage de la colonie de vacances spéciale, avec renseignements utiles, d'ici au 10 juillet prochain (au Bureau de la Direction de l'Instruction publique).

PARTIE NON OFFICIELLE

Rapport sur la grammaire et l'analyse,

demandé à l'Ecole normale par M. le Directeur de l'Instruction publique

(vu et approuvé par la Direction de l'Instruction publique)

(*Suite et fin.*)

II. De l'analyse grammaticale.

Il existe un petit traité d'analyse grammaticale et logique, fort bien présenté, comprenant des définitions simples, claires, des exercices variés, faciles, d'une typographie heureuse, didactique. C'est celui de *Baconnet et Grillet* (Vitte, éd.). Il est employé avec succès dans l'enseignement primaire français et dans la première année secondaire. Il est en usage actuellement en 1re à Hauterive. Il serait souhaitable de le voir entre les mains des instituteurs ; ce serait une aide vraiment utile.

Nous nous en tenons à ses procédés qui sont logiques. Les élèves d'Hauterive se formant par lui, il est logique aussi qu'ils puissent enseigner comme ils furent enseignés.

Voici une « marche à suivre » pour l'analyse grammaticale et dont les étapes successives s'étendent du cours inférieur au cours supérieur.

1re étape. — Distinguer simplement les principaux mots du discours.
Les (article) enfants (nom) sages (adjectif).

2me étape. — Indiquer les rapports... simplement.
Les se rapporte à enfants ; *sages* se rapporte à enfants.

3me étape. — Distinguer les espèces d'article, d'adjectif.

article { défini, indéfini, partitif. — adjectif { qualificatif, démonstratif, possessif, numéral (ordinal-cardinal), indéfini. — adjectif { épithète, attribut.

4me étape. — pronom { personnel, démonstratif, possessif, relatif, avec l'antécédent, indéfini.